

Pourquoi nous faisons grève

Alors que la **Commission** et le **Parlement européen** convergent sur une modification du statut qui apporterait, d'ici à 2020, **des économies d'1 milliard €**,

notamment par :

1. une **réduction des effectifs** de 5%, à raison d'1% par an (déjà mise en œuvre), pour une charge de travail en constante augmentation ;
2. une baisse programmée des **rémunérations** :
 - a. les secrétaires/commis seraient recrutés pour un salaire de 11,6% (PE) ou 18,6% (COM) inférieur à celui d'un AST 1 ; *comment faire venir à Luxembourg des secrétaires de toutes les langues de l'UE ?*
 - b. la carrière des secrétaires/commis qui ont été recrutés depuis 2004 en AST 1 serait plafonnée au grade AST 7 (COM).
3. une prolongation du **temps de travail** :
 - a. l'horaire hebdomadaire passerait à **40h** (*8 h par jour y compris tous les vendredis*) ;
 - b. le délai de route annuel serait limité à un maximum de 3 jours (COM) ou nivelé à un nombre invariable de 2,5 jours (PE) ;
 - c. l'**âge** normal de la **retraite** passerait à **65** ans.

8 États membres (« contributeurs nets ») au sein du Conseil exigent **des économies de 5, 10, voire 15 milliards €**,

notamment :

1. en bouleversant les paramètres de calcul de la **pension** : il vous faudrait au moins 40, voire 46 ans et 8 mois pour atteindre un 70% de votre traitement de base (TB) ; qui en plus ne serait plus votre dernier TB mais la moyenne du TB sur toute votre carrière.
2. en instaurant un avancement d'**échelon** tous les 3, voire tous les 4 ans, et une durée **moyenne** dans le grade entre 4 et 10 ans.
3. en plafonnant les carrières AD hors encadrement au grade AD 11 et celles des chefs d'unité au grade AD 13.
4. en réduisant les effectifs de plus de 5%.
5. en appliquant le prélèvement dit « de solidarité » sur les pensions, les allocations et sur l'ensemble du traitement sans franchise.
6. en revoyant les allocations et notamment l'indemnité de dépaysement.

La mise en œuvre de la **méthode** d'adaptation des rémunérations, ainsi que de la méthode de calcul de la contribution **pension**, est actuellement bloquée par le Conseil. Les affaires sont pendantes devant la Cour de justice. Les États membres veulent saisir l'occasion de cette réforme du statut pour retrouver leur pouvoir discrétionnaire que la méthode en vigueur leur refuse ; ce qui risquera de provoquer, année après année, une perte de pouvoir d'achat supplémentaire pour le personnel actif et pour les retraités.

Pourquoi le 8 novembre ?

Si le Conseil Européen qui se réunit les 22 et 23 novembre fixe un plafond de la rubrique V « Administration » inférieur aux montants proposés par la Commission, cela sera fatal pour la modification du statut qui suivra.



C'est pourquoi l'assemblée générale du personnel du **Conseil**, sur proposition de l'ensemble des **OSP**, a annoncé une grève pour le 8 et pour le 16 novembre.

Un préavis de grève pour le 8 novembre a également été déposé par des OSP de la Commission, de la Cour des comptes et de la Cour de Justice.

Pourquoi une grève dans *toutes* les institutions ?

Si la grève vise à faire pression sur le **Conseil**, et si c'est donc surtout là qu'elle doit être ressentie, c'est l'ensemble du personnel des Institutions et Agences qui est gravement menacé par les projets destructifs des États membres.

Limiter la grève au Conseil serait la priver de sa crédibilité. Pour que la grève ait un impact, il faudra passer le message qu'elle a été suivie dans toutes les Institutions de l'UE.

Devrions nous partager les 'souffrances' des fonctionnaires et autres salariés dans certains États membres ?

Non. Le devoir de **solidarité** vis-à-vis de nos concitoyens nous impose non pas de subir passivement, mais de résister aux politiques d'**austérité**, qui à des degrés différents s'applique partout en Europe.

Il ne faut pas culpabiliser les salariés d'une crise qu'ils n'ont pas provoquée. D'ailleurs les politiques d'austérité, loin de résoudre la crise, ne font que l'empirer.

Pour les citoyens de certains États membres les **emplois** offerts par l'UE ne sont déjà **guère attractifs**. Curieusement, ce sont ces mêmes États qui attaquent notre statut avec le plus de virulence, alors qu'en même temps ils recherchent des astuces pour palier au déséquilibre géographique dont souffre notre service public européen.

Le recrutement et le maintien de personnel qualifié à **Luxembourg** sont rendus encore plus difficiles par la flambée du prix du logement combinée à la persistance dans une volonté « politique » de faire semblant d'ignorer que la vie ici est plus chère qu'à Bruxelles.

En défendant le niveau de nos rémunérations nous défendons en même temps un service public « **européen** » de par sa composition.

Il est temps de mettre fin à la fragmentation entre collègues anciens et nouveaux, entre anciens et nouveaux États membres et entre catégories et de construire notre



propre –vraie– solidarité entre générations pour sauvegarder notre acquis social et le modèle social européen lui-même.

Passez un signal fort :
Participez massivement à la grève du 8 novembre !